

libre entreprise. On a assisté à une réaction de ce genre de la part des Etats-Unis; elle était principalement fondée sur une mauvaise interprétation de nos intentions.

Il est vrai qu'on a adopté cette législation afin de résister à l'érosion de la propriété canadienne, mais cela n'implique pas le refus total ou la limitation des capitaux américains et autres capitaux étrangers. Ce sera le signe que notre économie a atteint une plus grande maturité lorsque nous n'aurons plus besoin du même afflux de capitaux étrangers que par le passé pour développer tout notre potentiel. Nous ne nous montrons que plus sélectifs pour ce qui est des conditions relatives à l'entrée de capitaux étrangers au Canada afin d'éviter, dans certains cas, la prise de contrôle sur des sociétés canadiennes viables à l'heure actuelle.

A titre d'exemple, j'aimerais souligner qu'environ 17% de l'afflux annuel net de capitaux servent à acheter des entreprises déjà en marche plutôt qu'à mettre sur pied de nouvelles sociétés ou de nouvelles unités au sein de sociétés établies. C'est dans de tels secteurs qu'agira notre nouveau processus de sélection plus poussée. S'il résultait d'une prise de contrôle américaine particulière un transfert de la recherche et du développement du Canada aux Etats-Unis, le remplacement de la direction canadienne par une direction américaine et le retrait de cette société du marché d'exportation international, -- et il y a eu dans le passé de telles prises de contrôle aux effets similaires -- la nouvelle législation empêcherait alors presque certainement une telle situation. Vous conviendrez, j'en suis convaincu, qu'on ne peut qualifier cette nouvelle législation d'anti-américaine ou d'anti-étrangère.

La plupart des pays industrialisés, y compris les Etats-Unis, sont aux prises avec le problème des disparités économiques régionales. Les encouragements fiscaux et les subventions du gouvernement constituent d'ordinaire le remède approprié. L'aide régionale a pour but de maintenir les emplois existants et d'en créer de nouveaux dans les régions où le taux chronique de chômage est très élevé. L'efficacité de ces remèdes dépend de la découverte de marchés appropriés qui pourront faire vivre l'entreprise qui a pris naissance ou survécu grâce à l'aide gouvernementale. La conciliation du besoin d'établir une compétition équitable sur le marché international avec l'obligation du gouvernement d'aider les régions atteintes de marasme économique a constitué au cours des dernières années un problème qui a nui à nos relations bilatérales.

J'en veux pour exemple l'usine de fabrication de pneus Michelin établie en Nuyville-Ecosse grâce à l'aide du gouvernement, dans une région économiquement défavorisée du Canada. La production de pneus de l'usine nécessite un marché d'exportation en plus du marché canadien. Parce que Washington était d'avis que l'aide du gouvernement canadien accordée à Michelin allait à l'encontre des forces traditionnelles du marché, il a imposé par la suite des droits compensateurs rigides aux exportations de cette société. Toutefois, il ne s'agit pas à nos yeux d'une dislocation du commerce. Les Etats-Unis s'inquiètent de ce que l'usine Michelin donnerait plutôt lieu à un transfert d'emplois des Etats-Unis au Canada. Nous constatons que le transfert ne s'est produit qu'au Canada, d'une région à l'autre. Les modes de transfert étaient conformes aux règles internationales en ce domaine, règles auxquelles le Canada souscrit, mais non pas les Etats-Unis.

Vous comprendrez que, dans ces circonstances, le Canada se préoccupe également des conséquences plus vastes de cette décision sur le devoir qu'a le Gouvernement envers sa population de mettre en application une politique d'aide régionale efficace.

On a accordé également une importance considérable aux Etats-Unis à la politique du Canada en matière de ressources énergétiques. Et les rapports canado-américains dans ce secteur sont importants pour les deux pays. Un certain